### REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de : SERRAVAL

# ARRÊTÉ ARR\_582014

#### De non-opposition à une déclaration préalable Au nom de l'état

Le Maire de Serraval,

Vu la déclaration préalable présentée le 12 avril 2014, par Madame Laure NICOL, demeurant à : SERRAVAL (74230) – lieu-dit La Bottière et enregistrée par la Mairie de Serraval sous le numéro DP 074 265 14 X 0008,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le règlement national d'urbanisme,

Vu le plan de prévention des risques (PPR) approuvé le 12/09/1994 : Zone blanche ;

Considérant que le projet objet de la demande consiste, sur un terrain situé au lieu dit «La Bottière» parcelles A n° 1107 et 1106 à Serraval (74230), en la création d'une fenêtre ;

## **ARRÊTE**

#### Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à Serraval, le 29 avril 2014

Le Maire, Bruno GUIDON

Arrêté certifié exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le
- de sa publication le

Le Maire,

Bruno GUIDON

NOTA BENE : L'attention du maître d'ouvrage est attirée sur le fait que la prise en compte dans son projet des règles de construction, d'utilisation et d'exploitation du plan de prévention des risques est de sa responsabilité.

L'affichage de non opposition à une déclaration préalable est réalisé, pendant toute la durée du chantier, sur un panneau rectangulaire de 80 cm comprenant toutes les mentions indiquées dans les articles A 424-1 à 424-4 de l'arrêté du 6/06/07 (JO 21/06/07).